



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**

**ÉTAIENT PRESENTS : 30**

**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

**Étaient absents excusés :** Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20250625-14 : ST\_SDEC\_APPEL A PROJETS SPRINT\_CEP NIVEAU 2

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé sous 3 niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1. La réalisation d'un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l'ADEME, par un bureau d'études spécialisé.
2. Un accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de réalisation de l'audit, le choix du scénario de travaux adapté, l'identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire.

Le bâtiment concerné par le CEP de niveau 2 est arrêté ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 2 est de 1 an.

| Bâtiment : Gymnase de Caumont-sur-Aure |                      |
|----------------------------------------|----------------------|
| Surface :                              | 1 185 m <sup>2</sup> |
| Typologie :                            | Gymnase              |

Le coût de l'accompagnement CEP de niveau 2 s'élève à :

| Intitulé de la dépense      | Montant dépenses | Intitulé de la recette                              | Montant recettes |
|-----------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|------------------|
| Accompagnement SDEC ENERGIE | 5 500 €          | Aide SDEC ENERGIE                                   | 2 200 €          |
|                             |                  | Contribution communauté de communes (fonds propres) | 3 300 €          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>5 500 €</b>   | <b>TOTAL</b>                                        | <b>5 500 €</b>   |

Le montant de l'aide du SDEC ENERGIE sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2025 validé par le Comité Syndical en date du 1er avril 2025, à savoir :

- Pour une communauté de communes : 40%

Compte tenu des aides mobilisables, la contribution de la Communauté de communes est, donc, de 3 300 € maximum ; le SDEC ENERGIE se réservant la possibilité de réduire le reste à charge de la collectivité s'il obtient des subventions complémentaires pour financer cet audit.

**A l'issue de cet audit, la Communauté de Communes aura ou non la possibilité de candidater à l'Appel A Projet SPRINT (Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sporTives) développé par le SDEC Energie. Cet AAP vise à soutenir les collectivités engagées dans des travaux**

énergétiques garantissant à minima une réduction des consommations énergétiques de 40 %. Cet AAP permettrait à la Communauté de Communes de disposer d'un accompagnement financier de 40 000 €.

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DONNER** son accord pour bénéficier de ce service « Conseil en énergie partagé » niveau 2,
- **DE CONFIER** au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission
- **D'ACCEPTER** de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus
- **DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets SPRINT (Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sporTives) développé par le SDEC Energie
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20250625-20250625-14\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2025  
Date de réception préfecture : 04/07/2025